



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-138478>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-138478**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ucanss (Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale)

Correspondant : M. Ucanss Département Achat, Département Achat

Adresse : 6 RUE ELSA TRIOLET, 93100 MONTREUIL

Coordonnées :

Courriel : achat@ucanss.fr

Adresse internet : <https://www.ucanss.fr/accueil>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de cloisons amovibles dans le cadre de l'opération d'aménagement intérieur des espaces de bureaux de l'immeuble « Le Digital », siège social de l'UCANSS, situé à Montreuil.

Lieu d'exécution : 6 RUE ELSA TRIOLET, 93100 MONTREUIL

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée, en application des dispositions des articles L. 2123-1-1° et R. 2123-1-1° du Code de la commande publique. La technique d'achat choisie est l'accord-cadre en vertu de l'article L. 2125-1-1° du Code de la commande publique. Le présent accord-cadre est mono-attributaire et à bons de commande au sens des articles R. 2162-2 alinéa 2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 1 000 000 euros HT sa durée totale (soit 4 ans reconductions comprises), conformément aux dispositions de l'article R. 2162-4-2° du Code de la commande publique. A titre indicatif, le montant estimatif de l'accord-cadre est de 150 000 euros HT sur sa durée totale (soit 4 ans reconductions comprises).

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification matérialisée par la date de réception électronique de la copie de l'accord-cadre adressée au titulaire ou la date de début d'exécution prévue par l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification. A la date anniversaire de l'accord-cadre, il pourra être reconduit trois fois pour une nouvelle durée d'un an par tacite reconduction. Dans la mesure où l'UCANSS ne souhaiterait pas reconduire l'accord-cadre, elle devra en informer par lettre recommandée avec accusé de réception le titulaire deux mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. La durée maximale de l'accord-cadre, périodes de reconduction comprises, ne pourra pas dépasser quatre (4) ans. Le titulaire de l'accord-cadre ne pourra ni refuser la reconduction, ni prétendre au versement d'une quelconque indemnité en cas de non-reconduction. Les bons de commande peuvent être émis de la date de notification de l'accord-cadre à sa date d'échéance. À l'échéance de l'accord-cadre, aucun bon de commande ne pourra plus être émis. Toutefois, l'exécution des bons de commande déjà émis sera poursuivie jusqu'à son terme, sans pouvoir excéder de 3 mois la date d'échéance de l'accord-cadre.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Le délai de garantie des travaux est d'un an à compter de la date d'effet de la réception conformément à l'article 44.1 du CCAG-Travaux. Les pièces, matériels et matériaux installés par le titulaire sont garantis contre tout vice de conception, de fabrication ou défaut de matière pour une période au moins égale à celle garantie par le fabricant. Les créances résultant du présent marché peuvent être cédées ou nanties conformément aux dispositions du code monétaire et financier et des articles R. 2191-45 à R. 2191-63 du CCP. En cas de sous-traitance, le montant des prestations qu'ils est envisagé de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est déduit du montant du marché que le titulaire pourra céder ou nantir.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : L'accord-cadre est financé sur les fonds propres de l'UCANSS. Conformément à l'article R. 2192-10 du Code de la commande publique, le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de chaque facture sous réserve de la conformité de la facture au bon de commande concerné et aux prestations réalisées. Conformément à l'article L. 2192-13 du Code de la commande publique, lorsque les sommes dues en principal ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au marché ou à l'expiration du délai de paiement, le Titulaire a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et à l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement prévus aux articles R. 2192-31 à 36 du Code de la commande publique. En application de l'article D. 2192-35 du Code de la commande publique, le montant de l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement est fixé à 40 euros. Conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique, les intérêts moratoires qui pourront être dus seront calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au 1er jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. En application de l'article R. 2192-36 du Code de la commande publique, les intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sont réglés au Titulaire dans un délai de quarante-cinq jours suivant la mise en paiement du principal. Le mode de règlement choisi est le virement bancaire. L'ordonnateur chargé d'émettre les titres de paiement est la Directrice de l'UCANSS. Le comptable assignataire des paiements est le Directeur Comptable et Financier de l'UCANSS.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 16/01/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
UCANSS_25PA27

Renseignements complémentaires : Signature électronique des documents : La personne signataire habilitée à engager l'entreprise devra être impérativement titulaire d'un certificat de signature électronique conforme au Règlement européen n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques « eIDAS ». La signature doit être une signature électronique « avancée » reposant sur un certificat qualifié. La signature peut être qualifiée, au sens du même règlement. Conformément à l'article 211 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, le certificat de signature électronique qualifié doit entrer dans l'une des deux catégories suivantes : certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement européen certificat délivré par une autorité de certification française ou étrangère répondant aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement européen. Copie de sauvegarde : Conformément à l'article R 213211 du Code de la commande publique et à l'arrêté du 14 avril 2023 modifiant les 21 et 4 de l'annexe 6 du Code de la commande publique « fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde », les candidats ont la possibilité d'effectuer à la fois une transmission de leur candidature et leur offre : par lettre recommandée électronique, dont le format a été : soit qualifié par l'ANSSI pour la France (<https://www.ssi.gouv.fr/uploads/listeproduitsetservicesqualifies.pdf>) soit qualifié conformément au règlement eIDAS pour l'Europe (<https://eidas.ec.europa.eu/efda/tlbrowser/#/screen/search/type/2>) par le biais de tout autre service qui permet l'envoi et la réception de fichier en respectant les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique. par voie postale Les candidats ont la possibilité d'effectuer à la fois une transmission de leur candidature et leur offre : par voie électronique sur la plateforme de

dématérialisation : <https://marchespublics.gouv.fr> ou au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences de l'annexe 8 du Code de la Commande Publique « relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la Commande Publique. sur support physique électronique (CD ou DVDrom, clé USB) ou support papier, à titre de copie de sauvegarde. La copie de sauvegarde doit être envoyée par voie postale sous pli scellé avec la mention « Copie de sauvegarde » dans le délai imparti pour la remise des offres. Cette copie est transmise sous pli par voie postale à l'adresse suivante : UCANSS DIRA Département Achat 6 rue Elsa Triolet 93100 MONTREUIL Consultation n° UCANSS_25PA27 Ne pas ouvrir « AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DES ESPACES DE BUREAUX - « CLOISONS AMOVIBLES » ». Ne pas ouvrir Ou par dépôt à l'UCANSS, du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30. Le pli devra comporter les mentions suivantes : UCANSS ACCUEIL Consultation n° UCANSS_25PA27 Ne pas ouvrir « AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DES ESPACES DE BUREAUX - « CLOISONS AMOVIBLES » ».

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Poste :

Conditions de remise des offres ou des candidatures : En application de l'article R 2132-7 du Code de la commande publique, les réponses des candidats sont transmises exclusivement par voie électronique. Afin de répondre par voie électronique, les soumissionnaires devront impérativement disposer d'un compte sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat (PLACE) : <https://marches-publics.gouv.fr> Pour accéder à la consultation sur la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2908677&orgAcronyme=s7h>

Section 14 - Informations complémentaires

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le téléchargement des documents de la consultation peut s'effectuer de façon anonyme. Toutefois, l'UCANSS recommande aux candidats d'indiquer le nom de la personne chargée du téléchargement ainsi qu'une adresse électronique afin que les compléments d'informations éventuels et/ou précisions puissent leur être communiqués. En cas d'échec dans le téléchargement des documents, le candidat pourra demander que le DCE lui soit envoyé par email. La demande devra être adressée à achat@ucanss.fr et indiquer les raisons pour lesquelles le téléchargement en ligne n'a pas pu aboutir. L'UCANSS lui fera alors parvenir les documents par email. Les candidats suivront les indications fournies dans le Règlement de la Consultation ou dans le Guide d'Utilisation ou les films d'autoformation mis à disposition sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marchespublics.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/12/2025